

François Félix Ingrand

20 Chemin Michoun
31500 Toulouse
06 87 90 51 80

Mme Allary
10 rue de Centre,
12430 Villefranche de Panat

Copie: Foncia Capitole,
29 Rue Metz, BP 31416,
31014 Toulouse Cedex 06

Demande de restitution du dépôt de garantie
Lettre RAR

Toulouse, le 21 Avril 2008

Madame,

Je vous ai donné congé pour le logement situé 53 Rue Bayard par courrier RAR en date du 7 janvier 2008. J'occupais ce logement au titre d'un contrat de bail signé le 2/08/2001, qui avait donné lieu à un dépôt de garantie de 8400 F (1280,57 €). Ce congé a été donné dans les formes et délais prévus par la loi. La fin du bail et la remise des clefs avait été fixées initialement et d'un commun accord le 1er mars, et ramenées au 14 février à la demande de Foncia.

Un état des lieux du logement a été dressé contradictoirement le 14 février 2008, accompagné d'une remise des clés. La comparaison entre cet état des lieux et celui effectué le jour de conclusion du bail montre que je vous ai rendu le logement en bon état compte tenu de la durée de la location (presque 7 ans).

Cependant, vous ne m'avez toujours pas restitué à ce jour le montant du dépôt de garantie. Je vous rappelle que ce dernier doit être restitué dans un délai maximum de deux mois après la remise des clés et que, ce délai passé, la somme versée à ce titre est productive d'intérêts calculés au taux légal.

Je vous mets donc en demeure, par la présente, de me restituer la somme de 1280,57 € susvisée, assortie des intérêts dus jusqu'au jour du paiement, le délai de deux mois étant déjà écoulé. A défaut de réception de cette somme sous huit jours à compter de la réception de cette lettre, je déposerai une plainte auprès du greffier du tribunal d'instance de Toulouse.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Félix Ingrand